

LES JUSTIFICATIFS NÉCESSAIRES

À L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE CRÉDIT CRÉDIT AFFECTÉ OU RENOUVELABLE

Pour qu'un dossier puisse être étudié, il convient d'y joindre :



POUR TOUT DOSSIER

- **la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité :**

- d'une carte nationale d'identité d'un pays membre de l'union européenne ou
- d'un passeport d'un pays membre de l'union européenne ou
- d'un titre de séjour (il doit avoir une validité de 10 ans et couvrir la durée du crédit)

En cas de carte nationale d'identité ou passeport périmé, joindre le permis de conduire.

- **le R.I.B de l'emprunteur :**

- domiciliation bancaire en France
- compte personnel ou compte joint du client
- pas de compte professionnel
- pas de compte d'épargne type Livret A

- **un justificatif de domicile de moins d'un an :**

- facture (eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile)
- avis d'imposition ou d'exonération fiscale
- taxe d'habitation
- attestation d'assurance logement
- quittance informatisée de loyer ou titre de propriété
- relevés de prestations sociales
- adresse sur pièce d'identité si établie il y a moins d'un an.



Pour les crédits d'un montant supérieur à 3 000€

Un justificatif de revenus est nécessaire pour compléter le dossier, en plus des pièces ci-dessus.

- Pour les salariés : le dernier bulletin de salaire
- Pour les non salariés : les 2 derniers avis d'imposition complets
- Pour les retraités : le dernier avis d'imposition ou les bulletins de retraite

En application de sa politique de gestion du risque, FRANFINANCE pourra être amené à demander des justificatifs complémentaires si l'analyse du dossier le justifie.

N.B. : un dossier bien renseigné et bien complété, c'est pour vous l'assurance d'une étude plus rapide !

LES JUSTIFICATIFS NÉCESSAIRES

À L'OUVERTURE D'UN DOSSIER FLASH 3 & 4 CB

Pour qu'un dossier puisse être étudié, il convient d'y joindre :



UNE PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ

• **la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité :**

- d'une carte nationale d'identité d'un pays membre de l'union européenne ou
- d'un passeport d'un pays membre de l'union européenne ou
- d'un titre de séjour (il doit avoir une validité de 10 ans et couvrir la durée du crédit)

En cas de carte nationale d'identité ou passeport périmé, joindre le permis de conduire.

❌ DOCUMENTS NON ACCEPTÉS ❌

- Permis de conduire seul
- Carte d'identité française périmée seule
- Titre de séjour temporaire
- Récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour